

Retraites : l'exécutif enterre les départs anticipés dans la fonction publique

Le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Olivier Dussopt, a reçu ce mercredi à Bercy les fédérations de fonctionnaires pour ouvrir les discussions sur les fins de carrière et la pénibilité. Il a confirmé que les catégories dites « actives » seraient supprimées pour les agents nés à partir de 1975 et exclu un régime transitoire pour ceux à cheval sur les deux régimes.

Policiers, enseignants, certaines corporations de la fonction publique ont largement fait parler d'elles depuis le début du conflit sur les retraites... Et obtenu des concessions de la part du gouvernement.

Mais pas le gros des troupes. Tous les agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux seront pourtant concernés au premier chef par la réforme. Au regard de l'évolution des taux de grévistes communiqués par le gouvernement, ils semblent pour beaucoup être restés l'arme au pied. Cela va-t-il durer ?



Sujet éminemment sensible

En tout cas, cela n'a pas incité le gouvernement à ouvrir rapidement le dossier. C'est désormais chose faite. Après le lancement la veille par le Premier ministre, Edouard Philippe, d'une nouvelle phase de concertation, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Olivier Dussopt, et son homologue en charge de la réforme des Retraites, Laurent Pietraszewski, ont réuni mercredi matin à Bercy les fédérations (sauf FO et Solidaires).

La réunion avait pour but de traiter les sujets de fins de carrière et, surtout, de la pénibilité dans la fonction publique. Ce dossier est éminemment sensible car sur les quelque 4 millions d'agents statutaires bénéficiant de la retraite de la fonction publique, de 800.000 à 900.000 selon Olivier Dussopt appartiennent à des catégories dites « actives », qui bénéficient de validation gratuite de trimestres et peuvent partir avant l'âge légal de 62 ans.

Pour les syndicats, le compte n'y est pas

Motivant le départ de la CGT, de la FSU et de la CGC de la réunion, le secrétaire d'Etat a confirmé que ces catégories seraient supprimées « à compter de la génération née en 1975 ». **Sauf pour les quelque 300.000 « métiers en uniforme » - policiers, militaires et pompiers - au motif de la « dangerosité de leur métier », a-t-il expliqué à l'issue de la réunion.**

Il a aussi exclu un régime de transition pour les agents « actifs » nés après 1975 déjà en poste qui basculeront dans le futur régime.

Pour les syndicats, le compte n'y est pas. Tous ont protesté contre le faible nombre de critères retenus dans le compte pénibilité actuellement en vigueur dans le privé que le gouvernement veut transposer dans la fonction publique, à l'image de Benoît Teste, le nouveau secrétaire général de la FSU, qui a dénoncé une « harmonisation par le bas ».

Peu après l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Elysée, quatre des 10 critères de ce compte ont été supprimés. Si les vibrations mécaniques concernent a priori peu les fonctionnaires, il n'en est pas de même pour les ports de charges, les postures pénibles (pour les aides-soignantes notamment) ou les agents chimiques dangereux, avec la manipulation de bitume par certains agents territoriaux et celle d'autres produits nocifs par des agents hospitaliers.